



Ne plus avoir acun lien juridique avec mon pere

Par **Dufay mickael**, le **19/01/2017** à **16:26**

Bonjour je m'appelle dufay Michael j'ai 38 an mon père ne sais jamais occuper de mois de la naissance et depuis toujours je dit mon père mais je le considère que comme un géniteur que puis je faire pour ne plus avoir aucun rapport sur le plan juridique et de ne pas irrité de ses dette si il en as ou le contraire si moi je viendrais en avoir par la suite vue que j'en et pas a se jour je sais cela peut paraître bizarre mais je ne veut rien a voir avec lui je suis déjà dégoûter de porté son non de famille si vous pouvez m orienter sur les démarches a suivre je vous en remercie d'avance.Ou si il a des formulaire a lui faire signer ou je peut me les procuré il se feras un plaisir de les signer et moi de même je serais prêt a reprendre le non de famille a ma mère si il le faut.

Par **fabrice58**, le **19/01/2017** à **17:44**

Rien à faire et rien à signer, s'il vous demande une pension alimentaire un jour, vous pourrez vous y soustraire seulement s'il n'en n'a jamais versé pour vous.
Ce n'est pas bizarre, c'est votre vie et ne regarde que vous, on n'a pas à vous juger.
Pour changer de nom, il faudrait qu'il soit infâmant.

cdt